



PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

Réunion de groupe spécial d'experts

Enrichissement et création de valeur au niveau national dans le secteur minier en Afrique:

Étude de cas du secteur minier et de l'industrialisation en Afrique du Sud

Avril 2016

**Division du renforcement des capacités,
en collaboration avec le Centre africain pour la mise en valeur
des ressources minérales (CARM)**

I. Contexte

Il y a une conscience accrue du fait que l'efficacité dans la gestion des ressources minières peut permettre d'exploiter au mieux l'avantage comparatif du continent, ainsi que d'augmenter encore les recettes d'exportations et les rentrées en vue de la transformation économique et sociale. Pourtant, les exportations africaines sont dominées par les produits de base, limitant ainsi les gains prometteurs qui peuvent être tirés de la création de valeur ajoutée, les possibilités d'emploi dans le traitement des produits primaires, et finalement la compétitivité de l'Afrique sur les marchés mondiaux.

Évidemment, la part du continent dans la création de valeur ajoutée manufacturière est restée très faible, se situant à 1,5 % en 2011, contre 1,9 % en 1980¹. Il est intéressant de noter que le commerce intra-africain est plus industrialisé et diversifié que le commerce de l'Afrique avec l'extérieur; selon le *Rapport économique sur l'Afrique 2014*, la part des biens manufacturés échangés sur le continent s'élevant à 40 % en 2011. Cela offre des débouchés, y compris en termes de commerce intra-industriel, qui sont à prendre en considération pour le secteur minier.

Toutefois, l'enrichissement et la création de valeur ajoutée au niveau national dans le secteur minier en Afrique sont limités, et il faut nouer davantage de liens en amont, en aval et vers l'extérieur – un objectif primordial de la Vision africaine des mines.

La Vision africaine des mines a été conçue pour faire en sorte que les pays concrétisent leur potentiel d'industrialisation fondée sur les ressources par l'intégration du secteur extractif et des secteurs manufacturier et des services. À cette fin, un plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision a été élaboré et adopté en 2011 à la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la mise en valeur des ressources minières. Le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales (CARM), créé en 2013, sert d'organe central et stratégique de coordination pour faciliter la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et de son plan d'action aux niveaux national, sous-régional et régional.

II. Raisons d'être

Afin de concrétiser de la Vision africaine des mines, il est nécessaire d'examiner différents aspects du secteur minier pour pouvoir envisager la mise à niveau de la chaîne de valeur minière en Afrique selon une approche intégrée.

Le caractère limité de l'enrichissement et de la création de valeur ajoutée au niveau national dans la chaîne de valeur actuelle devrait être examiné dans le contexte de l'économie politique de la génération et du transfert de ressources, une économie politique qui privilégie toujours l'exportation de ressources minières sous leur forme brute vers des pays plus industrialisés, qui profitent le plus de la création de valeur ajoutée; ce modèle fait partie de l'héritage colonial et résulte de l'échec des réformes libérales des vingt dernières années. L'effet cumulatif de tout cela est la faible intégration du secteur minier aux activités sociales et économiques au niveau national².

¹ Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2014), *Rapport économique sur l'Afrique 2014: Politique industrielle dynamique en Afrique*. Addis-Abeba.

² Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine et Banque africaine de développement (2012), Plan d'activité du Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales.

Une économie politique de cette nature a des incidences sur la transparence de l'industrie extractive (secteur minier inclus), en particulier s'agissant de la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, qui sont très fréquents et se produisent par différents biais tels que la fixation irrégulière de prix de transfert, la manipulation des prix d'importation et d'exportation, et des contrats inéquitables, aux fins de l'évasion fiscale, de l'optimisation fiscale agressive et de l'exportation illégale de devises étrangères.³

Pour promouvoir l'industrialisation fondée sur les ressources, il faut harmoniser les politiques et cadres réglementaires en matière fiscale et minière. C'est là l'une des pierres angulaires de la réalisation, sur tout le continent, des programmes d'intégration régionale et des couloirs de développement proposés, principalement fondés sur les ressources minières. De plus, la réduction des coûts élevés des activités commerciales, la résorption des goulets d'étranglement dans les infrastructures, l'amélioration des compétences et du développement technologique, l'intensification du commerce et de l'investissement, et le perfectionnement des procédures administratives sont autant d'éléments d'une réforme globale des politiques destinée à améliorer les conditions de l'activité économique et à mettre à niveau la chaîne de valeur minière.

La multitude d'acteurs dans la chaîne de valeur minière et les rapports de force qui existent entre eux sont un aspect crucial à considérer pour une mise à niveau réussie, qu'il s'agisse des États, des entreprises multinationales, du secteur privé africain, des syndicats, des collectivités territoriales, des mineurs artisanaux et à petite échelle, de la société civile, des partenaires de développement, des partenaires d'investissement et des partenaires commerciaux des économies développées et émergentes, ou encore des institutions panafricaines. Une compréhension approfondie des intérêts de ces acteurs et de leurs relations contribuera largement à: i) faire concorder les intérêts; ii) créer un climat de confiance; iii) instaurer la transparence; iv) déterminer les incitations adéquates pour faire fonctionner la chaîne de valeur; et v) favoriser une répartition équitable des bénéfices entre les acteurs.

Le continent se trouve particulièrement bien placé pour tirer parti des nouveaux modèles économiques mondiaux qui ont accru la concurrence et la demande pour ses ressources minérales. Cependant, le fléchissement du super-cycle des produits de base, qui avait contribué à la croissance, affecte les pays africains et les incite en même temps à rechercher de nouvelles solutions de diversification tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que sur les marchés régionaux.

Pour que les différents groupes concernés pâtissent le moins possible des effets négatifs au plan socioéconomique et environnemental de l'exploitation minière, il ne suffit pas que les sociétés minières adhèrent au concept de responsabilité sociale des entreprises, il faudrait aussi que les nombreux acteurs intervenant dans le secteur prennent sur eux de faire respecter les droits de l'homme, de s'attaquer au déséquilibre entre hommes et femmes et de veiller au respect des normes et critères applicables en matière de travail et d'environnement.

Dans ce contexte, le rôle éventuel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs sera revu de manière à renforcer la gouvernance des ressources naturelles, y compris au sein même des pays africains.

³ Commission économique pour l'Afrique et Commission de l'Union africaine (2015). *Flux financiers illicites: Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*.

À la lumière de ce qui précède, il s'impose un réexamen et une analyse en profondeur de la chaîne de valeur minérale à l'appui de la transformation structurelle et de la croissance inclusive. Un bon point de départ est une nouvelle étude de la chaîne de valeur minérale à l'échelle des pays, dont les principales conclusions et recommandations serviront à étayer les interventions prévues du Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, notamment en ce qui concerne le Résultat 1 du plan d'action de la Vision africaine des mines, qui met l'accent (entre autres points) sur la nécessité de créer un secteur extractif durable et bien géré qui mobilise et redistribue efficacement les revenus des ressources minérales et participe à une croissance et à un développement diversifiés.

La Division du renforcement des capacités, de concert avec le Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales, a donc commandé une nouvelle étude sur la chaîne de valeur minérale à l'échelle des pays, qui a été consacrée au secteur minier sud-africain, étant donné la maturité de ce dernier non seulement au plan régional, mais aussi au niveau mondial. L'objet de la présente réunion de groupe spécial d'experts est d'examiner le rapport de cette étude.

III. Objectif et résultats escomptés

La réunion de groupe spécial d'experts devrait examiner et valider les conclusions et recommandations de l'étude pour s'assurer que celle-ci fournit aux acteurs régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'aux gouvernements, des options et mesures pratiques pour maximiser la valeur ajoutée et renforcer les liens entre l'exploitation minière et le secteur manufacturier au profit des populations locales.

Plus précisément, la réunion devrait contribuer à la réalisation de cet objectif :

- En faisant des observations et des critiques permettant d'améliorer l'aptitude de cette étude à favoriser l'adoption de politiques et d'autres interventions favorables à la création de la valeur aux niveaux national et régional;
- En aidant les auteurs de l'étude à appréhender et à formuler les perspectives et enjeux particuliers de création de la valeur sur des marchés de produits de base aujourd'hui déprimés; et
- En proposant des stratégies sur la façon dont le reste de l'Afrique pourra tirer les leçons de l'expérience sud-africaine dans ce domaine et s'en inspirer.

IV. Participants

La réunion de groupe spécial d'experts devrait bénéficier des compétences d'expert et de la sagesse de représentants spécialisés de la Commission de l'Union africaine (CUA) et des communautés économiques régionales (CER), ainsi que du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile.

V. Dates et lieu

La réunion de groupe spécial d'experts se tiendra les 12 et 13 avril 2015 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

VI. Coordonnées des personnes à contacter

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les personnes ci-après:

M. Melaku Geboye Desta
Conseiller régional principal
Chef du Groupe des ressources naturelles et du développement durable
Division du renforcement des capacités
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: + 251 (0) 11 544-5052
Adresse électronique : mdesta@uneca.org

Mme Lashea Howard-Clinton
Chargée de programmes
Division du renforcement des capacités
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél.: + 251 (0) 11 544-3717
Adresse électronique : lhoward-clinton@uneca.org